

Image not found or type unknown



Réductions et crédits d'impôts

Par **camilla211**, le **24/05/2010** à **15:33**

Bonjour,
Mon concubin et moi avons acheté en commun et par moitié un appartement neuf pour notre habitation principale.
Nous déclarons chacun de notre côté nos revenus pour l'année 2009, pouvons-nous déclarer également par moitié les intérêts contractés pour l'acquisition de notre habitation en 2009 ?
Merci pour votre réponse,
Salutations